

## **POLITIQUE A-13**

### **UTILISATION D'INTERNET**

#### **VILLE DE DIEPPE**

##### **1. Préambule**

- (1) La ville de Dieppe assure à ses employés l'accès aux vastes ressources informatiques d'Internet pour leur permettre de s'acquitter mieux et plus rapidement de leurs tâches et d'être des citoyens bien informés. Les installations pour ce faire représentent, pour la Ville, l'engagement de ressources considérables pour la télécommunication, le réseautage, les logiciels, le stockage, etc.
- (2) Cette politique sur l'utilisation d'Internet a pour but d'aider les employés à comprendre les attentes de la Ville en ce qui concerne l'utilisation d'Internet, et de les aider à se servir de ces ressources à bon escient. L'utilisation sans nécessité ou non autorisée d'Internet entraîne de la congestion chez le serveur et dans le réseau. Elle ralentit les autres utilisateurs, soustrait du temps de travail, consomme des fournitures et immobilise les imprimantes et autres ressources communes.

##### **2. Énoncé de politique**

- (1) La ville de Dieppe permet et encourage l'utilisation des services Internet pour favoriser l'accomplissement de ses diverses missions. L'utilisation d'Internet exige que l'on fasse preuve d'un sens de responsabilités, d'un jugement sain et de discernement, et que l'on observe les lois et les règlements applicables. Les utilisateurs doivent également connaître et suivre les directives de la direction au

## **POLICY A-13**

### **INTERNET USE**

#### **CITY OF DIEPPE**

##### **1. Preamble**

- (1) The City of Dieppe provides access to the vast information resources of the Internet to help its employees do their jobs faster and smarter, and be well-informed corporate citizens. The facilities to provide that access represent a considerable commitment of City resources for telecommunications, networking, software, storage, etc.
- (2) This Internet usage policy is designed to help employees understand the City's expectations for the use of the Internet, and to help them use those resources wisely. Unnecessary or unauthorized Internet usage causes network and server congestion. It slows other users, takes away from work time, consumes supplies, and ties up printers and other shared resources.

##### **2. Policy Statement**

- (1) It is the desire of the City of Dieppe to allow and encourage the use of Internet services to support the accomplishment of the various missions of the City. Use of the Internet requires responsible judgment, supervisory discretion and compliance with applicable laws and regulations. Users must also be aware of and follow

sujet de l'utilisation d'Internet. La politique de la ville de Dieppe sur l'utilisation d'Internet servira aux employés de guide pour reconnaître le but et l'utilisation appropriée du système.

management directives for Internet usage. The City of Dieppe Internet Policy will serve as a guide to employees in identifying the purpose and proper use of the Internet.

### 3. Définitions

« Utilisateur » – toute personne autorisée à se servir d'Internet.

« Internet » – toile mondiale connectant plusieurs millions d'ordinateurs.

« World Wide Web (WWW ou Web) » – système de serveurs Internet qui accueille des documents formatés spécialement en un langage appelé HTML (HyperText Markup Language) ou langage hypertexte et qui exploite des liens avec d'autres documents ainsi que des graphiques et des fichiers audio et vidéo.

« Fichier exécutable » – fichier informatique qui peut être compilé, interprété ou compris par l'ordinateur afin d'exécuter certaines commandes ou fonctions automatisées. Ces fichiers contiennent généralement des extensions .BAT, .EXE, .COM, .HLP, .DLL, .VBS, .BAS, .REG. Bien que les fichiers contenant des extensions .DOC et de .XLS soient capables d'exécuter un code informatique, ils ne sont pas considérés comme des fichiers exécutables dans ce contexte (cependant, il faut faire attention quand on ouvre des fichiers comportant l'extension .DOC ou .XLS). La définition de « fichier exécutable » doit être mise à jour de temps à autre.

« Matériel offensant » – comprend, entre autres, la pornographie, la littérature haineuse et tout matériel qui contrevient aux dispositions de la Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick.

« Heures normales de travail » – aux fins de la présente politique, ne comprend pas les périodes de repos autorisées ni les repas.

### 3. Definitions

“User” – all persons authorized to access the Internet.

“Internet” – a global web connecting more than a million computers.

“World Wide Web (WWW or “web”)” – a system of Internet servers that supports specially formatted documents. The documents are formatted in a language called HTML (HyperText Markup Language) that supports links to other documents, as well as graphics, audio, and video files.

“Executable file” – computer files which may be compiled, interpreted or otherwise understood by the computer or software application to execute certain automated commands or functions. These files typically contain extensions of .BAT, .EXE, .COM, .HLP, .DLL, .VBS, .BAS, .REG. Although files with the .DOC and .XLS extensions are capable of executing computer code, they are not considered "executable files" in this context (however, caution must be exercised when opening files of .DOC and .XLS extension). The definition of "executable files" will be updated from time to time.

“Offensive material” – includes, but is not limited to, pornography, hate literature or any material that contravenes the New Brunswick Human Rights Act.

“Scheduled Hours of Work” – for the purpose of this policy, does not include approved rest and/or meal periods.

#### 4. Rôle de l'utilisateur

##### (1) Lignes directrices à l'intention de l'utilisateur

- a) Les utilisateurs qui se servent des comptes Internet de la ville de Dieppe agissent en qualité de représentants de celle-ci. À ce titre, ils doivent se comporter de façon appropriée afin de préserver la réputation de la municipalité.
- b) Internet ne garantit pas le caractère privé et confidentiel de l'information. Le matériel délicat transmis sur Internet court le risque d'être détecté par un tiers. Les employés doivent faire attention lorsqu'ils transfèrent du matériel de ce type sous quelque forme que ce soit.
- c) Les utilisateurs peuvent se servir des services Internet de la ville de Dieppe pour des recherches sans rapport avec le travail ou pour fureter, en dehors des heures normales de travail, et en stricte conformité à la présente politique, sous réserve qu'ils ne le fassent pas dans un but de gain financier personnel et qu'ils restent dans les limites de la conduite professionnelle. Par ailleurs, lorsqu'ils se servent des ordinateurs de la municipalité, ces utilisateurs ne peuvent compter que le caractère privé de ces transactions soit garanti. S'ils souhaitent que soit assuré le caractère privé de leurs activités, ils doivent éviter d'utiliser les services Internet de la Ville.
- d) L'Internet Relay Chat (dialogue sur Internet) ou d'autres forums

#### 4. User's Role

##### (1) User's Guidelines

- a) Users using City of Dieppe Internet accounts are acting as representatives of the City. As such, employees should act accordingly so as not to damage the reputation of the municipality.
- b) The Internet does not guarantee the privacy and confidentiality of information. Sensitive materials transferred over the Internet may be at risk of detection by a third party. Employees must exercise caution and care when transferring such material in any form.
- c) Users may use City of Dieppe Internet services for non-business research or browsing, outside of scheduled hours of work, and in strict compliance with the other terms of this policy, provided that such use is consistent with professional conduct and is not used for personal financial gain. Furthermore, individuals are not guaranteed privacy while using City computers and should, therefore, not expect it. To the extent employees wish that their private activities remain private, they should avoid using the City's Internet for such activities.
- d) Internet Relay Chat channels or other Internet

sur Internet comme les groupes de discussion ou les newservers ne peuvent être utilisés que pour traiter les affaires liées au travail. Les utilisateurs qui souhaitent exprimer des opinions personnelles se serviront d'un ordinateur et d'un fournisseur d'Internet privés.

forums such as newsgroups or newservers may be used only to conduct work related business. Users who wish to express personal opinions must use a private Internet provider and computer.

(2) **Utilisations interdites d'Internet**

- a) la poursuite d'activités privées, commerciales et d'autres entreprises ayant un but lucratif (c.-à-d. que les employés ne peuvent mener une entreprise en se servant des ordinateurs et des autres ressources Internet de la Ville);
- b) les activités visant le succès ou l'échec d'un parti politique, d'un candidat sympathisant à un poste public ou d'un groupe politique sympathisant;
- c) le lobbying direct ou indirect;
- d) l'utilisation des sites Internet entraînant des frais supplémentaires pour la municipalité;
- e) les comportements discriminatoires qui contreviennent aux dispositions de la Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick;
- f) l'obtention ou la visualisation de matériel offensant;
- g) toute activité qui pourrait nuire à la réputation de la Ville;
- h) tout manquement à une loi ou à un règlement;
- i) le stockage de logiciels ou de données Internet appartenant à la

(2) **Prohibited Internet Use**

- a) The pursuit of private, commercial, business activities or profit-making ventures (i.e., employees may not operate a business with the use of the City's computers and Internet resources);
- b) Matters directed towards the success or failure of a political party, candidate for partisan political office, or partisan political group;
- c) Direct or indirect lobbying;
- d) Use of Internet sites that result in an additional charge for the Municipality;
- e) Engaging in prohibited discriminatory conduct that contravenes the New Brunswick Human Right Act;
- f) The obtaining or viewing of offensive material;
- g) Any activity that would bring discredit on the City;
- h) Any violation of statute or regulation;
- i) Storage of City owned software and/or data on the

Ville.

Internet.

(3) **Responsabilités des utilisateurs**

- a) Il incombe aux utilisateurs de n'utiliser Internet que de façon appropriée et conforme au comportement déontologique établi par la présente politique.
- b) Les utilisateurs doivent faire très attention lorsqu'ils téléchargent de l'information à partir d'Internet, car ce type d'activité peut facilement entraîner l'infection de leur système et peut-être même de celui de la Ville. Le téléchargement de fichiers exécutables est EXPRESSÉMENT INTERDIT à toute personne autre que le directeur général ou son représentant. S'il y a lieu de télécharger des fichiers exécutables, on demandera l'aide de le directeur général ou son représentant qui effectuera un scannage pour voir s'il y a des virus. (Voir à la section 2 la définition de « fichier exécutable »).
- c) Nul ne peut utiliser les installations de la municipalité, en toute connaissance de cause, pour télécharger ou distribuer des logiciels ou des données piratés.
- d) Nul ne peut utiliser les installations Internet de la Ville pour propager délibérément des virus, des vers, des chevaux de Troie, ou des trappes ou des codes de programme.
- e) Nul ne peut utiliser les installations Internet de la municipalité, en toute connaissance de cause, pour désactiver ou surcharger un

(3) **Users Responsibilities**

- a) Users are responsible for ensuring that their use of Internet access is appropriate and consistent with ethical conduct under this policy.
- b) Downloading information from the Internet should be done with great care. It is an extremely easy way to infect your computer system, and possibly the City's computer system, with viruses. Downloading executable files is EXPRESSLY PROHIBITED by anyone other than the Chief Administrative Officer. If there is a need to download executable files, this group must be contacted for assistance and for scanning the download for viruses. (See Section 2 of Policy for definition of executable file.)
- c) No user may use City facilities knowingly to download or distribute pirated software or data.
- d) No user may use the City's Internet facilities to deliberately propagate any virus, worm, Trojan horse, or trap-door program code.
- e) No user may use the City's Internet facilities knowingly to disable or overload any computer system or network, or to

système ou un réseau informatique ou pour contourner tout système destiné à protéger le caractère privé ou la sécurité d'un autre utilisateur ou du réseau interne.

circumvent any system intended to protect the privacy or security of another user or of the internal network.

f) On doit faire appel au Service des communications pour la publication d'informations ou de produits.

f) Publishing of information or products, such as maps, must be facilitated through the Information Systems Department.

g) Les utilisateurs doivent se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables et respecter la protection légale des programmes et des données assurée par les droits d'auteur et les permis d'utilisation.

g) Users must comply with all applicable laws and regulations and must respect the legal protection provided by copyright and licenses with respect to both programs and data.

h) L'utilisation qui est faite d'Internet doit pouvoir soutenir l'examen du public lorsque celui-ci en prend connaissance. Les utilisateurs doivent éviter de visiter des sites dont la consultation peut nuire à la réputation de la municipalité, comme ceux qui présentent du matériel offensant. De plus, la ville de Dieppe attend de ses employés qu'ils se conduisent de façon professionnelle lorsqu'ils se servent des ressources de la Ville; enfin, les employés doivent éviter d'utiliser les ressources de la Ville pour des activités qui peuvent perturber le milieu de travail ou saper la confiance du public.

h) Internet usage must be able to survive public scrutiny and/or disclosure. Users must avoid accessing sites that might bring the municipality into disrepute, such as those that carry offensive material. Furthermore, the City of Dieppe expects employees to conduct themselves professionally while using City resources and employees must refrain from using City resources for activities that are disruptive to the work place or in violation of public trust.

i) Ne pas essayer de dissimuler l'origine d'un message ou télécharger du matériel à une adresse Internet d'emprunt.

i) Users must not attempt to obscure the origin of any message or download material under an assumed Internet address.

## 5. Rôle de la ville de Dieppe

## 5. City of Dieppe's Role

### (1) Lignes directrices à l'intention de la Ville

### (1) City's Guidelines

- |   |   |
|---|---|
| <p>a) Tout logiciel ou fichier téléchargé via Internet dans le réseau de la municipalité devient la propriété de la ville de Dieppe. De tels fichiers et logiciels ne peuvent servir que de manière concordant avec les limites imposées par les permis d'utilisation et les droits d'auteur.</p>   | <p>a) Any software or files downloaded via the Internet into the City's network become the property of the City of Dieppe. Any such files or software may be used only in ways that are consistent with their licenses or copyrights.</p>   |
| <p>b) Toute allégation d'utilisation inappropriée du réseau Internet sera examinée par les services au cas par cas et, le cas échéant, pourra amener à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Les systèmes de sécurité de la Ville sont en mesure d'enregistrer (individuellement et pour tous les utilisateurs) toutes les visites de site Web et tous les bavardages, groupes de discussion et transferts de fichier vers ou à partir de notre réseau, et la municipalité se réserve le droit de le faire n'importe quand. Par ailleurs, le directeur général ou son délégué se réservent le droit d'inspecter tout fichier stocké dans tous les secteurs de notre réseau, y compris les secteurs privés, pour s'assurer de la conformité à cette politique.</p> | <p>b) Alleged inappropriate use of the Internet will be reviewed by departments on a case-by-case basis and, when justifiable, may lead to disciplinary action up to and including dismissal. The City's security systems are capable of recording (for each and every user) each World Wide Web site visit, each chat, newsgroup, and each file transfer into and out of our internal networks, and the City reserve the right to do so at any time. Furthermore, the Chief Administrative Officer or his designate reserves the right to inspect any and all files stored in private areas of our network in order to assure compliance with this policy.</p> |
| <p>c) La Ville se sert de logiciels et de données acquises indépendamment pour repérer les sites Internet à caractère inapproprié ou de nature explicitement sexuelle. Elle peut, à partir de notre réseau, bloquer l'accès à tous les sites de ce type que nous connaissons. (<b>Note :</b> Cependant, si incidemment, vous vous trouvez en connexion avec un site qui contient du matériel explicitement sexuel ou</p>  | <p>c) The City uses independently-supplied software and data to identify inappropriate or sexually-explicit Internet sites. The City may block access from within our networks to all such sites that we know of. (<b>Note:</b> However, if you find yourself connected incidentally to a site that contains sexually explicit</p>  |

offensant, vous devez rompre la connexion immédiatement, même si ce site a été jugé acceptable auparavant par un programme de sélection ou de cotation.)

or offensive material, you must disconnect from that site immediately, regardless of whether that site had been previously deemed acceptable by any screening or rating program.)

(2) **Responsabilités de la Ville**

- a) Il incombe aux gestionnaires de voir à ce que tous les employés qui ont besoin d'avoir accès à l'Internet pour s'acquitter de leurs tâches quotidiennes assistent à une réunion d'information au sujet de l'utilisation de l'Internet et leur présence sera noté dans leur dossier personnel, et à ce que les postes de travail qui ont accès à Internet soient équipés d'un logiciel anti-virus.
- b) Il incombe aux directeurs, gestionnaires et chefs de service de prendre des mesures disciplinaires en cas de manquement à la politique.
- c) Le directeur général surveille régulièrement l'utilisation des réseaux municipaux **et fait rapport de tout non-respect de cette politique au chef de l'utilisateur en cause.** D'autre part, le directeur général peut surveiller l'historique Internet de certains utilisateurs à la demande d'un directeur ou d'un chef de service.

(2) **City's Responsibilities**

- a) Managers are responsible for ensuring that all employees that require e-mail access to perform their daily work related duties attend an information session and their attendance will be noted in the employee's personnel file. Work stations used to access e-mail will have approved anti-virus software.
- b) Directors, Managers, and Department Heads are responsible for taking disciplinary action when this policy is contravened.
- c) The Chief Administrative Officer regularly monitors the use of municipal networks and **will report any detected violation of this policy to the user's Department Head.** Furthermore, the Chief Administrative Officer may monitor selected network traffic at the request of a Director or Department Head.

Adoptée en conseil le 12 septembre 2005

Adopted in Council on September 12, 2005